



3230

Action sociale
Place d'Armes – B.P. 421
97291 Lamentin Cedex 2

LWAZI JENES

Identification de l'allocataire

Nom :
Prénom :
Numéro d'allocataire :
Adresse :

Identification du bénéficiaire

Nom :
Prénom :
Date de naissance :

Attestation à compléter par la structure

Nom de la structure :
Adresse :
Numéro d'affiliation (ligue, fédération) :
Je soussigné(e),
Qualité de
Atteste que pour l'activité suivante Période d'activité
Le coût total est de :
Se décompose de la façon suivante :
- Coût annuel de l'activité :
- Frais d'adhésion :
- Coût de l'équipement :
Le bénéficiaire s'est acquitté d'un montant de :
Fait à Le
Cachet et signature

Pièces justificatives jointes

- ☐ Factures acquittées ou partiellement acquittées
☐ Factures proforma

Les factures acquittées devront être produites dès lors que le paiement est intervenu à partir d'une facture proforma ou d'une facture partiellement acquittée. Dans le cas où la facture ne pourrait être produite le remboursement des sommes versées sera exigé.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L835-5 du code de la Sécurité Sociale – Article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Délégation de paiement

A compléter uniquement lorsque le paiement devra être effectué à l'ordre de la structure

Je soussigné(e) :

Autorise la Caisse d'Allocations Familiales à verser, à la structure désignée, le montant de l'aide qui m'est accordée.

A le
Signature

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur cette demande ainsi que les documents joints sont exacts.

A le
Signature

Règlement du LWAZI JENES

Conditions générales d'attribution

- Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal au montant défini par le règlement intérieur au dépôt de la demande
- Cette aide doit participer au financement d'activités de loisirs ou de stages (frais d'adhésion et à l'acquisition de l'équipement inclus).
- La famille devra s'acquitter d'une participation minimum égale à 5% du coût global de l'activité.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le coût global de l'activité sera inférieur ou égal à 5 euros.

Nature des activités

Activités sportives, artistiques, culturelles qui à la fois

- Favorisent le goût du sport, des activités collectives ou la créativité,
- Nécessite la participation active du jeune

Les activités peuvent être exercées tout au long de l'année de façon régulière, ou sous forme de stage, pendant les petites ou grandes vacances.

Bénéficiaires

- Enfants de 2 ans scolarisés, à moins de 25 ans

Montant de l'aide

- Pour les enfants de 2 ans à moins de 20 ans : 95 % des frais plafonnés à 200€
- Pour les 20-25 ans : 95 % des frais plafonnés à 250€

Période d'utilisation

- Du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante

Éléments relatifs à la demande

- La demande se fait sur le formulaire établi à cet effet et est adressée à l'unité AFI (Aide Financières Individuelles) par la structure – association ou club.
- La demande doit comporter :
 - La nature de l'activité
 - Le cachet de la structure et la signature de son responsable
 - La signature du parent

Païement

- Le paiement peut être fait à la famille, à la structure – association ou club sur présentation de :
 - La facture acquittée ou
 - La facture proforma